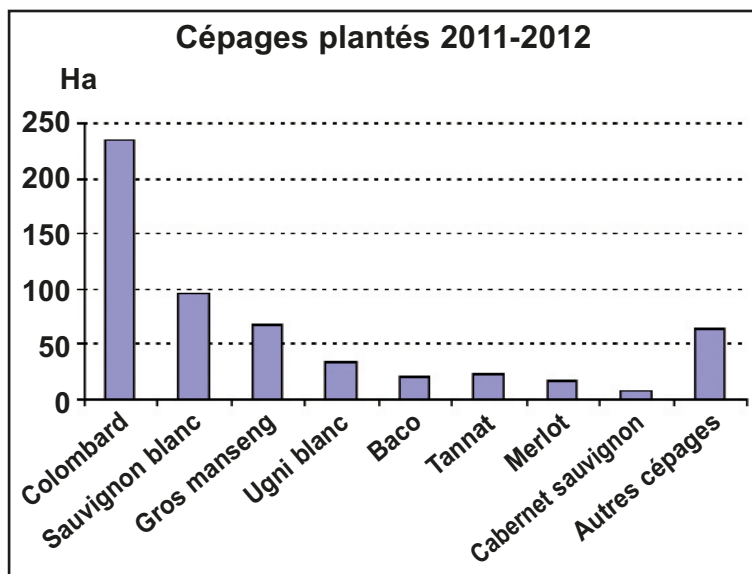


# Restructuration du vignoble gersois

Le 22 janvier dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'Union des Associations pour la Restructuration du Vignoble Gersois. Depuis 31 campagnes, 15 652 ha ont été restructurés. La campagne 2011-2012 est une campagne de plantation relativement importante avec 297 dossiers déposés pour une surface totale de 563 ha.



Le projet de plan collectif régional Bassin Sud Ouest 2013-2015 a été présenté lors de cette assemblée.

L'accès à l'aide peut se faire de différentes façons :

- Par reconversion variétale par changement de cépage (hors surgreffage)

- Par modification de la densité d'une vigne après arrachage et replantation (+ ou - 10% au minimum)

- Par arrachage d'une vigne non palissée pour la replantation d'une vigne palissée

- Par arrachage d'une vigne non irriguée pour la replantation d'une vigne irriguée

Seules les plantations réalisées avec des droits issus d'un arrachage postérieur au 1<sup>er</sup> août 2008 et ayant fait l'objet d'un contrôle préalable à

l'arrachage sur le terrain par les Services de FranceAgriMer peuvent être inscrites

Le taux maximal de l'aide dans le cadre d'un plan collectif est de 12 300 euros par hectare compléments compris.

Les aides sont plafonnées à 6 ha/an maximum (hors surfaces palissées seules et irriguées seules) avec un engagement sur 3 ans de plantations et un taux de réalisation minimum de 80 % (des pénalités individuelles de sous réalisation sont encourues).

Les surfaces retenues ne sont pas celles du CVI (Cassier Viticole Informatisé) mais les surfaces éligibles retenues lors des contrôles effectués par les Services de FranceAgriMer.

**Pour tous renseignements : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Anne-Sophie MICLOT - Tél. 05.62.61.77.13.**